

MAIRIE de ROUSSIEUX
L'Auvergnas
26510 ROUSSIEUX
04 75 27 82 88
mairie.roussieux@gmail.com

Compte-Rendu du Conseil Municipal

Séance du 5 février 2016

Présents : Giren Didier (Maire), Bonnevie Sébastien, Jouve Gilbert, Millot Lukas, Stern André, Volle Christiane.

Excusée : Ferrand Anne-Lise

Présence dans l'assemblée de Sylvaine Jouve

Le conseil débute à 20h30, le compte-rendu du conseil du 8 janvier est adopté à l'unanimité.

1 ° - Budget

- **Vote des 4 taxes**

Il est décidé que les taux d'imposition des quatres taxes restent inchangés.

Vote à l'unanimité.

Délibération 2016_2_1

- **Subventions**

L'amicale des sapeurs-pompiers de Rosans : **100 €**

- **Projet 2016**

Projets pour lesquels une demande de subvention a été déposée auprès du département (en attente de réponse) :

La réfection des plâtres de l'église
L'aménagement de la place
La création d'un columbarium

Autres projets envisagés :

- L'éclairage communal. Prendre l'avis de tous et par quartier pour décider des évolutions à apporter à notre éclairage. (remplacement par des ampoules économes, suppression, extinction nocturne)
- Local à O.M : cacher les poubelles avec des panneaux en bois coulissants, Buser derrière et à côté, s'occuper du revêtement devant

- Programmer l'entretien des chemins.
- Electricité et point d'eau sur la place
- Signaler à nouveau au SDED et ERDF, le poteau menaçant de tomber sur la bergerie de M Bonnevie Sébatien et à France Télécom le câble trop bas au dessus de la route.

2 ° - O.N.F.

Demander aux habitants s'ils sont intéressés par une coupe dans le Grand Bois. Si oui, recenser les propriétaires du chemin à créer ou à élargir depuis le chemin du col de Chauvac jusqu'au Grand Bois de Roussieux, voir avec les propriétaires pour mettre en place des autorisations provisoires de passage.

3 ° - Classement des voies communales

Les voies qui ne sont pas encore classées et qui desservent les habitations. Elles sont déjà transférées à la communauté de communes pour entretien et sont donc assimilables à des voies communales d'intérêt public. Le classement de ces voies n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, donc au terme de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement est prononcé par le conseil municipal.

- **Chemin de l'Auvergnas**
- **Chemin du Bourg**
- **Chemin de Chovel**
- **Chemin de Prés ronds et Grange Jargon**
- **Chemin du Savoyard**
- **Chemin du Fourchon**

Vote à l'unanimité.

Délibération 2016_2_2

4° - Adressage communal définitif

Dénomination de « Chemin de Bardin » pour la portion de route départementale menant aux chemins du Fourchon, du serre de la ville et du Savoyard.

La liste ainsi complète est votée à l'unanimité.

Délibération 2016_2_3

5° - Conventions école et cantine

Signer une convention pour la participation aux frais de scolarité de Lucien à l'école de La Motte-Chalancon et pour la participation aux frais de cantine.

Le conseil autorise le maire à signer ces conventions.

Délibération 2016_2_4

6 ° - Reprogrammation des convocations du Conseil municipal.

Le 4 mars est remplacé par le 11, celle du 1^{er} avril par le 8 avril

Le conseil est clos à 22h30